

# Notice explicative

## Régularisation des charges

Agence de

Pour tout renseignement  
Tél. : 02 47  
Contrat :  
Logement:  
Situé à :

**Base totale de tous les  
logements concernés  
par la répartition de  
chacune des dépenses**

MME MR  
Appt  
Rue  
Code postal Ville

**Votre temps  
d'occupation**

Période d'occupation :  
du 31/01/2021 au 31/12/2021

**Dépenses réglées par  
Val Touraine Habitat**

**Base relative à  
votre logement <sup>(1)</sup>**

**Déterminé en  
fonction de votre temps  
d'occupation <sup>(2)</sup> et pondéré  
pour le chauffage <sup>(3)</sup>**

**Type de dépenses  
donnant lieu à  
régularisation**

### AVIS DE RÉGULARISATION DES CHARGES ANNÉE 2021

Nature de la dépense	Montant à répartir (€)	Base totale	Base logement	Coefficient	Part locataire (€)	Provison quittancée (€)	Régularisation (€)	
CHAUFFAGE	194416.75	1,762.00	5.00	0.7687	424.10*	530.18	-106.08	
CONSOMMATION EAU CHAUDE <i>Index réel: de 103 à 141, soit 38m³</i>	38m³ x 12.64 €/m³				480.32	364.80	115.52	
DIVERS REPARTI AU LOGT	15040.34	331.00	1.00	0.9177	41.70*			
DIVERS REPARTI PIECES	13729.26	1,112.00	3.00	0.9177	33.99*			
FRAIS DE NETTOYAGE <i>Total ENTRETIEN PARTIES COMMUNES</i>	99800.20	1,112.00	3.00	0.9177	247.12*			
					<b>322.81</b>	395.37	-72.56	
CHARGES ASCENSEURS	7573.44	344.00	3.00	0.9177	60.61*	75.13	-14.52	
ENTRETIEN INDIVIDUEL	6528.21	331.00	1.00	0.9177	18.10*	20.85	-2.75	
ORDURES MENAGERES	33998.00	1,112.00	3.00	0.9177	84.18*	89.33	-5.15	
EAU COLLECTIVE	1230.65	1,112.01	3.00	0.9177	3.05*	2.10	0.95	
ELECTRICITE COLLECTIVE	13261.69	1,112.02	3.00	0.9177	32.84*	38.28	-5.44	
					<b>TOTAL</b>	<b>1426.01</b>	<b>1516.04</b>	<b>-90.03</b>

**Total des  
dépenses  
ramené à votre  
logement**

**Total des  
avances  
de charges  
quittancées**

**Montant total  
de votre  
régularisation.  
Cela correspond  
à la différence  
entre votre part  
et les provisions**

**Pour calculer la part locataire, il faut :**

$$* \frac{\text{Montants à répartir}}{\text{Base totale}} \times \text{Base logement} \times \text{Coefficient}$$

**Dans l'exemple ci-dessus, la régularisation fait apparaître que nous vous devons la somme de 90.03 €**

(1) Part de dépense affectée à votre logement par type de dépenses.

(2) Se calcule en fonction de votre temps de présence : pour 1 année complète, le coefficient est de 1.  
Pour une entrée en cours d'année : Nombre de jours de présence / 365 jours.

(3) Pour la dépense liée au chauffage : le calcul de la part locataire tient compte d'une pondération mensuelle fournie par Météo France.  
Pour 1 année complète, le coefficient est de 1.

# Notice explicative

## Régularisation chauffage et Eau Chaude Sanitaire (E.C.S.)

### 1. Votre logement bénéficie d'un chauffage collectif et d'eau chaude sanitaire collective ou uniquement d'un chauffage collectif

Nature de la Dépense	Montant à répartir	Base Totale	Base Logement	Coefficient	Part Locataire	Provision versée	Montant
Dépense chauffage (1) Chauffage	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Dépense eau chaude (1) Eau Chaude	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)
					(9)	(10)	(11)

- (1) Intitulé de la (des) dépense(s)  
 (2) Total des factures payées, concernant votre groupe de bâtiment, par Val Touraine Habitat au cours de l'année (combustible, entretien de la chaufferie, fourniture d'eau, électricité...) ou (combustible, entretien de la chaufferie...)  
 (3) Base totale de chauffe de votre groupe  
 (4) Base de chauffe de votre logement  
 (5) Coefficient correspondant aux pondérations météo en fonction de votre période de location dans l'année.  
 (6) Coût ramené à votre logement par intitulé  
 (7) Total de vos provisions versées par intitulé (chauffage ou chauffage et ECS) en fonction de votre période de location dans l'année.  
 (8) Régularisation par intitulé de dépense = Dépenses (6) - Provisions (7)  
 (9) Somme de vos dépenses  
 (10) Somme de vos provisions versées  
 (11) Montant de votre régularisation

Si votre logement est équipé d'un ou de deux compteurs d'eau chaude sanitaire (avec votre chauffage collectif), ou d'un compteur individuel GPL, veuillez vous référer aux informations complémentaires ci-dessous.

### 2. Votre logement bénéficie d'un chauffage individuel (gaz compteur) ou d'eau chaude individuelle avec compteur.

Nature de la Dépense	Montant à répartir	Base Totale	Base Logement	Coefficient	Part Locataire	Provision versée	Montant
Consommation gaz propane au compteur (1)	...m <sup>3</sup> x prix unitaire (2)				(3)	(4)	(5)
Consommation eau chaude sanitaire au compteur (1)	...m <sup>3</sup> x prix unitaire (2)				(3)	(4)	(5)
					(3)	(4)	(5)

- (1) Intitulé de la dépense  
 (2) Index compteur et consommation (nouvel index - ancien index) = nombre de m<sup>3</sup> consommés  
 (3) Dépense = nombre de m<sup>3</sup> consommés x prix unitaire du m<sup>3</sup>  
 (4) Provisions versées en fonction de votre période de location sur l'année  
 (5) Montant de votre régularisation

**IMPORTANT :** Toutes les demandes de renseignements concernant les calculs sont à adresser à Val Touraine Habitat (pôle Charges), par mail : [contact@valtourainehabitat.fr](mailto:contact@valtourainehabitat.fr) ou par courrier en précisant votre référence de logement et votre n° de contrat de location.